



2015 : une année charnière pour AUSY ?

La CFDT AUSY adresse en premier lieu ses meilleurs vœux à tous les salarié-e-s ainsi qu'à leur famille et proches. L'année écoulée fut le théâtre d'un âpre dialogue social entre les syndicats et la Direction qui adopta une attitude teintée d'immobilisme et d'attentisme. Cette atmosphère étrange suscite des interrogations chez vos représentants légitimement motivées par les faits suivants :

- ☒ L'expatriation en Belgique de notre président-fondateur lors de l'automne 2013, synonyme d'avantage fiscal en cas de cession de patrimoine que l'on peut pressentir dans un avenir proche eu égard à l'âge de celui-ci,
- ☒ Le déménagement du siège social à l'automne 2014, qui ne répond à d'autre impératif que financier, au détriment de l'image du groupe et de la santé des salariés concernés, pour ne citer que les plus significatifs parmi les nombreux points négatifs du projet,
- ☒ L'absence affichée de stratégie nationale : la croissance est recherchée à l'international comme le décline le plan « Avenir 2015 » dont nul ne sait s'il aura un successeur,
- ☒ Le départ, contraint ou non, du Directeur des Affaires Sociales en décembre 2014, et l'arrivée simultanée au même poste d'un DRH expérimenté. Gageons que le style va probablement changer sans que le fond n'évolue véritablement.

Ce faisceau d'événements amène à penser qu'un potentiel changement se prépare dans les mois qui viennent. Dans ce contexte, le renouvellement des Institutions du Personnel prévu en 2015 est une opportunité pour chacun de prendre pleinement part aux destinées du Groupe ! Vous ne voulez pas être de simples victimes ? Rejoignez nos listes !

**VOUS
SOUHAITEZ ÊTRE
ACCOMPAGNÉ(E)
ET VOUS
INVESTIR ?
REJOIGNEZ
LA CFDT POUR
FAIRE VALOIR
VOS DROITS ET
PORTER
NOS VALEURS.**

Les élections, c'est demain !

La signature du protocole électoral n'étant intervenue que récemment, les dates de scrutin ne sont pas encore totalement arrêtées. En l'état, le premier tour se profile pour le **17 mars 2015** avec des listes de candidatures déposées au **27 février 2015** !!

Dans le cadre du renouvellement des délégués du personnel par établissement, la CFDT AUSY recherche activement **des candidat-e-s** syndiqué-e-s ou sympathisant-e-s désirant s'investir dans ce mandat.

Vous possédez le **sens de l'écoute et du dialogue** ? Vous êtes pragmatique ? Vous souhaitez vous impliquer dans un mandat de quatre ans sans toutefois sacrifier votre carrière ? Vous y gagnerez une expérience enrichissante et réutilisable dans votre métier !

La **CFDT AUSY** vous accueille sur ses listes électorales !

C'est maintenant si vous voulez avoir le temps de vous engager à nos côtés, soit au niveau national en appui des négociations, consultations ; soit au niveau local par le biais de la soixantaine de mandats de délégués du personnel à renouveler dans les quatorze établissements de l'Entreprise.

La mission du DP, c'est quoi ?

Le mandat de délégué du personnel est avant tout parfaitement **conciliable** avec une activité professionnelle. Le délégué du personnel représente le personnel auprès de l'employeur et lui faire part de toute **réclamation** individuelle ou collective en matière d'application de la réglementation du travail (Code du travail, convention collective, salaires, durée du travail, hygiène et sécurité...).

Pour cela, il dispose en synthèse des **moyens suivants** :

- ☒ d'une réunion mensuelle avec l'employeur afin d'évoquer les sujets et les questions soumises au préalable par les délégués,
- ☒ d'un crédit mensuel de quinze heures de délégation (en sus des temps de réunions avec l'employeur),
- ☒ d'une liberté de déplacement dans l'entreprise et de prise de contact avec les salariés durant ces heures de délégations,
- ☒ de formations, d'aides du syndicat, de soutiens d'élus expérimentés.

Par la nature de son mandat qui l'amène à se poser en contradicteur d'une hiérarchie, le délégué du personnel bénéficie d'un statut de salarié protégé.

Le délégué est le point de contact le plus proche pour le personnel, il incarne donc pour nous un véritable **relais de terrain** aussi bien pour recueillir vos doléances que pour relayer nos informations.

Combien de sièges ?

Le nombre de délégués du personnel titulaires dépend de l'effectif de chaque établissement, en voici une simulation sur la base des effectifs au 31 décembre 2014 (ajouter autant de postes de suppléants pour chaque établissement).

ETABLISSEMENTS AUSY	Nbre de DP à élire
AIX	3
BORDEAUX	2
GRENOBLE	1
SEVRES (siège)	12
LILLE	3
LYON	4
NANTES	6
NICE-VALBONNE	7
NIORT	1
ORLEANS	5
PIERRELATTE	1
RENNES	4
STRASBOURG	2
TOULOUSE	8

Quelle formation faut-il ?

Ne soyez pas freiné par votre manque de connaissances sur le droit du travail, il faut bien commencer un jour : que vous soyez débutant ou confirmé sur votre mandat, le syndicat propose une formation aux nouveaux élus.

Plus que cela, c'est sur le terrain que l'expérience s'acquiert et s'enrichit par les échanges que vous aurez avec vos collègues représentants du personnel : vous ne marcherez plus jamais seul comme le dit la devise d'un célèbre club de foot anglais !

Focus social : le CPF (compte personnel de formation)

Ce dispositif **remplace le DIF** à compter du 01/01/2015. Il a pour objet de donner à chacun les moyens d'évoluer professionnellement et de sécuriser son parcours professionnel, notamment en progressant d'au moins un niveau de qualification au cours de sa vie professionnelle ou en obtenant une qualification dans le cadre d'une reconversion.

Les heures de DIF acquises jusqu'au 31/12/2014 obéiront au régime applicable au CPF et pourront être utilisés jusqu'au 01/01/2021, éventuellement complétées par les heures qui seront inscrites sur le CPF dans la limite de 150 heures.

Une des principales différences avec le DIF est la possibilité de **transférer ses heures de formations** acquises après un changement ou une perte d'emploi. Un seul compte de formation suivra donc chaque personne **tout au long de sa carrière**. Le compte ne pourra d'ailleurs pas être débité sans l'accord du salarié.

Plus d'informations à venir sur <http://cfdtausy.fr>

27 février 2015, 12h00

C'est la **date fatidique** si vous souhaitez nous rejoindre dans l'aventure pour ces élections !

Augmentation mutuelle : le salarié seul payeur, ça suffit !

La CFDT a tapé du poing sur la table lors du CE de décembre dernier : pas question pour les salariés **d'encaisser seuls** une augmentation de cotisation la mutuelle de 16% sur chaque niveau de garanties et ceci pour combler le déséquilibre observé dans les comptes de résultat des frais de santé !

L'Entreprise est responsable de ce constat, étant à l'origine de la **mise en place unilatérale** des garanties de chacun des niveaux avec l'assureur. Nous demandons donc une **implication significative de l'employeur** dans la révision des tarifs.

Nous avons gagné : la Direction a infléchi sa position en proposant la **prise en charge intégrale** de l'augmentation du niveau de garanties « socle » où la quote-part de cotisation de l'employeur bascule et devient majoritaire avec 55% de part patronale contre 45% de part salarié. Une éclaircie sociale si on se souvient que ce rapport était historiquement défavorable au salarié (32 % / 68 % avant 2013 lorsque le niveau de garanties était unique)...

Contactez vos délégués syndicaux avant le 27 février !!!

Pour vous porter candidat ou être informé, écrivez à :

Jean-Christophe LLORENS jcllorens@gmail.com 06 72 69 09 81 • **Jean-Luc DURAND** jldurandausy@yahoo.fr
06 22 66 27 56 • **Marc BONNAMY** marc.bonnamy@orange.fr 06 81 35 19 58

Et bientôt des canaux d'informations dédiés aux adhérents et aux salariés : sur <http://cfdtausy.fr> newsletter, guides pratiques, communiqués syndicaux, actualité sociale, etc... rejoignez-nous !